

MÉMOIRE

À L'INTENTION DU

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

Projet de construction d'un tramway à Québec

Conseil de quartier du Cap-Rouge

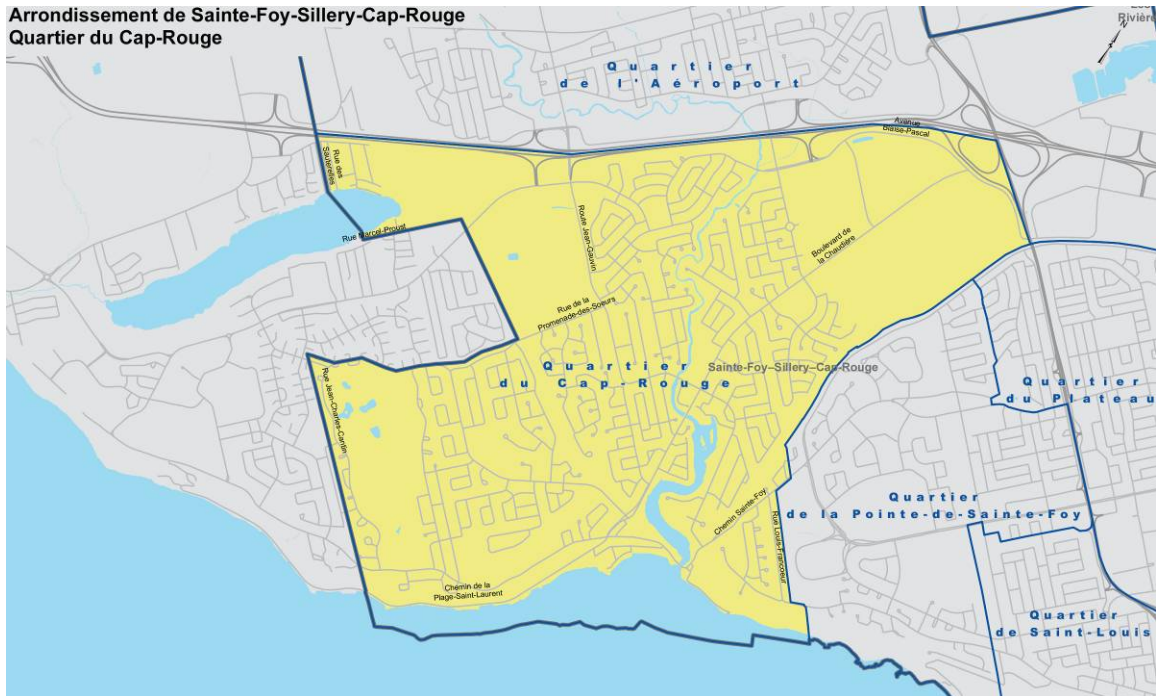
Juillet 2020

LE CONSEIL DE QUARTIER DU CAP-ROUGE

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif qui représente les citoyennes et les citoyens du quartier. Il est un interlocuteur privilégié de la Ville qui a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique. Il constitue un des moyens prévus dans le Règlement sur la politique de consultation publique adopté par la Ville de Québec afin de permettre à la population de participer à la planification et à l'évaluation des services municipaux.

Son rôle est de faciliter la consultation de la population sur les enjeux locaux et de prendre des initiatives pour stimuler le développement du quartier. Le conseil de quartier est appelé à se prononcer ou à agir sur des sujets qui concernent la vie dans le quartier tels que la circulation, les loisirs ou l'environnement et même participer activement aux activités communautaires. Il peut également influencer certaines décisions ayant un impact direct sur le milieu de vie. Le conseil de quartier du Cap-Rouge (CQCR) a été constitué officiellement le 5 novembre 2004 à la demande de la population. Sont membres de ce conseil toutes les personnes majeures qui résident dans le quartier, ainsi que les personnes majeures qui représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier.

Le territoire du conseil de quartier du Cap-Rouge regroupe une population d'environ 17 300 personnes. Il est délimité au nord par l'autoroute Félix-Leclerc, à l'est par le boulevard du Versant-Nord, au sud par le fleuve Saint-Laurent et à l'ouest par les limites de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (rue Jean-Charles-Cantin et la voie ferrée). Les limites du conseil de quartier sont illustrées par la carte suivante.



CONTEXTE

C'est à Cap-Rouge que se trouve l'extrémité ouest du parcours du tramway aussi identifié comme étant le secteur Chaudière dans l'étude d'impact sur l'environnement. En plus de l'aménagement de la plateforme spécifique au tramway sur une longueur d'environ 1,5 km, on y prévoit la construction du terminus Le Gendre, d'un nouveau Parc-O-Bus de 500 places (en complément au Parc-O-Bus récent de 232 places), du Centre d'exploitation et d'entretien, de la station Chaudière et de la côte Mendel.

Le secteur Chaudière est stratégiquement localisé à la croisée des axes autoroutiers Félix-Leclerc et Duplessis et dans la continuité d'un quartier résidentiel en croissance. Composé de nombreux terrains vacants, le secteur fait l'objet de pressions immobilières. On a assisté récemment à l'émergence d'un pôle commercial qui se voulait important, mais force est de constater qu'après l'arrivée de deux grandes surfaces, ce développement a été mis à l'arrêt. Le territoire est caractérisé par des aménagements peu conviviaux pour les piétons et les cyclistes, étant donné les infrastructures dédiées à l'automobile (bretelles d'accès, stationnements de surface, absence de trottoirs). Enfin, on y retrouve des milieux naturels qui ne sont malheureusement pas mis en valeur.

Récemment la Ville de Québec annonçait qu'elle souhaitait doter le secteur Chaudière d'une vision d'aménagement et amorçait une série d'activités de consultation publique à cette fin. Un des enjeux formulés par la Ville est de transformer ce secteur peu développé en un milieu de vie de type TOD (Transit Oriented Development).

APPUI AU PROJET

Le conseil de quartier du Cap-Rouge tient à souligner au BAPE son appui au projet de construction de tramway sur le territoire de la ville de Québec, dans le cadre de son réseau structurant de transport en commun. Le CQCR accueille favorablement le fait que le tracé débute dans le secteur Le Gendre de Cap-Rouge et que le projet accélère le développement du pôle Chaudière.

Depuis 2016, à l'occasion des divers processus de consultation publique portant sur la révision du schéma d'aménagement et de développement ainsi que sur la mobilité durable et un réseau structurant de transport en commun, le CQCR a publié plusieurs avis et mémoires soulignant des enjeux et besoins importants pour maintenir, assurer et améliorer la qualité de vie des Carougeois ainsi que la qualité de l'environnement du quartier (voir :

https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils_quartier/caprouge/memoires-et-avis.aspx).

Parmi les enjeux discutés dans ces publications se trouvent entre autres :

- le transport collectif et actif;
- la circulation automobile et le désenclavement du quartier;
- la revitalisation de Cap-Rouge;
- le développement résidentiel;
- la préservation et la mise en valeur des milieux naturels du quartier.

Avec son projet actuel de tramway, la ville de Québec répond favorablement à plusieurs de ces enjeux. Les administrateurs du Conseil tiennent à insister tout particulièrement sur un enjeu majeur pour le quartier, c'est-à-dire sur la nécessité de réaliser une des composantes du projet, la côte Mendel. Ce lien routier, demandé depuis fort longtemps par ses citoyens, est d'une importance capitale pour désenclaver Cap-Rouge. Actuellement, si l'on fait exception du réseau autoroutier, la seule voie d'accès pour rejoindre le plateau de Sainte-Foy est la côte de Cap-Rouge. En plus bien sûr de permettre la circulation du tramway, la côte Mendel permettra une meilleure fluidité de la circulation dans le quartier et un lien piétonnier et cyclable avec les quartiers voisins. Il assurera aussi que les véhicules d'urgence puissent avoir un deuxième lien routier pour rejoindre le quartier du Cap-Rouge.

Le CQCR demande aussi à la Ville de demeurer à l'écoute et de tenir compte des préoccupations des citoyens pour répondre davantage aux besoins exprimés, pour maximiser les retombées positives du projet et pour assurer un développement commercial et résidentiel harmonieux en respect de l'environnement. Le CQCR salue la démarche de consultation publique débutée par la Ville à la fin du printemps 2020 pour le secteur Chaudière et souhaite ardemment que les suggestions et besoins exprimés par les citoyens soient considérés. Il est impératif pour les administrateurs du conseil de quartier que l'ensemble des résidents (jeunes, familles, étudiants, travailleurs, aînés) puisse évoluer dans un milieu de vie complet à la fois fonctionnel et attrayant, tout en respectant la devise de Cap-Rouge « en harmonie avec sa nature ».

NOS PRÉOCCUPATIONS

Le CQCR exprime quelques préoccupations en ce qui a trait à deux aspects du projet, soit la gestion des eaux de ruissellement et la construction du Centre d'exploitation et d'entretien.

La gestion des eaux de ruissellement

À Cap-Rouge, le projet de tramway nécessitera la construction de plusieurs ouvrages (terminus Legendre, nouveau Parc-O-Bus de 500 places, Centre d'exploitation et d'entretien, station Chaudière, plateforme du tramway sur une longueur d'environ 1,5 km) qui seront construits sur majoritairement des terrains actuellement boisés. On assistera donc à un déboisement complet de ces terrains et à une imperméabilisation totale des surfaces. Ces terrains sont localisés à l'intérieur des limites du bassin versant de la rivière du Cap Rouge qui connaît d'importants problèmes d'érosion de ses berges particulièrement en période de débit plus élevé suite à une pluie. En matière de gestion des eaux de ruissellement, dans l'étude d'impact nous n'avons pas retrouvé de mesures concrètes permettant d'éviter tout impact négatif à la rivière du Cap Rouge.

L'ajout de toits verts sur les bâtiments, l'usage de revêtements poreux pour les surfaces de circulation et de stationnements, la construction de bassins d'infiltration ou de rétention sont des exemples de mesures responsables en matière de gestion des eaux de ruissellement. Le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs en collaboration avec le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a publié en 2014 le *GUIDE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES* qui recense un ensemble de bonnes pratiques dont l'initiateur pourrait s'inspirer (voir:

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/pluviales/guide-gestion-eaux-pluviales.pdf>).

Le Centre d'exploitation et d'entretien (CEE)

Le 11 juin dernier la Ville de Québec annonçait par communiqué qu'elle ne construirait pas le Centre d'exploitation et d'entretien secondaire à Limoilou (voir:

https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/espace-presse/actualites/fiche_autres_actualites.aspx?id=21413).

La même journée on pouvait lire dans le journal *Le Soleil* les propos du directeur du projet, M. Daniel Genest, à l'effet que le gabarit du centre principal d'exploitation et d'entretien de la rue Mendel dans le secteur Chaudière devra être augmenté pour répondre aux besoins d'entretien (voir:

<https://www.lesoleil.com/actualite/la-capitale/des-habitations-replaceront-les-pylones-sur-la-41e-rue-video-ae02de4045e8afe19c002b15ecd69d49>).

Nous constatons de plus que selon le « Concept d'organisation spatiale » présenté par la Ville lors de la consultation sur la Vision d'aménagement du secteur Chaudière, le Centre d'exploitation et d'entretien serait voisin d'un parc/espace vert, d'un développement résidentiel, d'un usage

institutionnel (à définir) et d'un développement mixte de type TOD (voir la diapositive 19 de

https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/amenagement_urbain/visions/secteur-chaudiere/docs/VisionChaudiere_ConsultationPubliqueAmont_2020-06-11.pdf).

Le CQCR estime qu'en vertu même des opérations qui s'y dérouleront, le Centre d'exploitation et d'entretien sera une source de nuisances (particulièrement au niveau du bruit) pour le voisinage immédiat. De plus, toujours compte tenu des activités qui s'y dérouleront, le gabarit et l'architecture des bâtiments du CEE pourront difficilement s'harmoniser avec les bâtiments à venir dans le secteur suite à l'adoption de la vision d'aménagement du Secteur Chaudière. Notons qu'actuellement le Réseau de transport de la Capitale (RTC) opère deux centres d'entretien et de remisage d'autobus (720 rue des Rocailles et 7555 rue Armand-Viau Nord) et que ces deux centres sont localisés au cœur de parcs industriels d'importance (parc industriel Lebourgneuf et parc industriel Armand-Viau). Nous ne voyons pas pourquoi il en serait autrement pour le Centre d'exploitation et d'entretien du tramway.

Le CQCR recommande donc que la localisation du CEE soit reconsidérée, notamment sur des terrains voués uniquement à un usage industriel dont possiblement le parc industriel Copernic localisé à proximité.

CONCLUSION

Le Conseil de quartier du Cap-Rouge se montre donc favorable à la réalisation du projet de tramway présenté par la Ville de Québec. Il insiste sur la pertinence de réaliser dans son intégralité la composante du projet qu'est la côte Mendel.

Le CQCR recommande cependant qu'une meilleure gestion des eaux de ruissellement soit tenue en compte (notamment à l'intérieur des limites du bassin versant de la rivière du Cap Rouge) et que la localisation du Centre d'exploitation et d'entretien soit réévaluée afin de minimiser les impacts de ce type d'équipement.